



Communiqué

## **Le délestage automatique, un nouveau garant de la sauvegarde du réseau**

Morges, le 12 mars 2008

Conformément aux règles de l'Union pour la Coordination du Transport de l'Electricité (UCTE), les exploitants suisses du réseau de transport et de distribution mettent en place un concept de délestage de charge coordonné, totalement opérationnel dans le courant de l'année 2008. Aussi appelé délestage automatique, ce système participe à la sauvegarde du réseau suite à une perturbation majeure sur le réseau interconnecté européen. Dans le cas d'une baisse de la fréquence du réseau au-dessous d'un seuil donné due à un déséquilibre entre production et consommation, le délestage automatique va déconnecter certaines parties du réseau afin de sauvegarder le reste du réseau et ainsi contribuer au rétablissement de la fréquence initiale de 50 Hertz.

Une telle mesure permet de protéger le réseau électrique dans son ensemble et de prévenir les black-outs sur un plan européen.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de Swissgrid, en utilisant le lien suivant : [www.swissgrid.ch/projects/load\\_shedding/](http://www.swissgrid.ch/projects/load_shedding/)